



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Pays-de-la-Loire

Question écrite n° 5061

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation de la scolarité dans la région des Pays de la Loire. La plupart des indicateurs de scolarité montrent un retard de cette région par rapport à la moyenne nationale. Il apparaît, par ailleurs, que l'académie de Nantes soit victime d'une sous-dotation ; pour un nombre d'élèves donné, elle semble recevoir moins que les autres. Dans le cadre des projets concernant l'ensemble de l'éducation nationale, elle souhaiterait obtenir quelques précisions sur les points suivants : 1o la transparence sur les écarts entre le potentiel actuel et les besoins prévisibles compte tenu des évolutions d'effectifs ; 2o l'équité entre toutes les académies ; 3o une attention particulière aux évolutions dans les régions de plus faible scolarisation.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans l'enseignement du premier degré, les effectifs d'élèves ont diminué de façon importante dans l'académie de Nantes au cours des dernières années : moins 21 836 élèves durant la période 1980-1988. Cette tendance doit d'ailleurs se poursuivre puisqu'on prévoit environ 400 élèves de moins à la prochaine rentrée scolaire dans l'ensemble des départements de l'académie, exception faite pour la Loire-Atlantique où l'évolution est positive. Le rapport entre le nombre de postes dont dispose l'académie et les effectifs scolarisés est de 4,97 (soit 4,97 postes pour 100 élèves) et il se trouve donc très proche de la moyenne nationale : 4,99 (France métropolitaine). La préparation de la rentrée 1989 sera effectuée selon le principe de réduction des écarts : au plan national, un effort particulier sera entrepris en faveur d'académies en situation difficile du fait, notamment, des évolutions d'effectifs en augmentation régulière et dont la situation risque de se détériorer à la rentrée 1989 en raison d'un nouvel accroissement des effectifs d'élèves. Il sera demandé à chaque recteur de faire de même dans les départements de son académie, cela dans la plus grande transparence, puisque, comme chaque année, ils recevront communication de la situation de tous les départements au regard des indicateurs les plus importants. Les recteurs devront mener toutes les concertations nécessaires dans le souci d'éclairer le mieux possible les démarches qui président à la préparation de la prochaine rentrée. Dans le domaine des emplois du second degré public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplémentaires ont été créés, auxquels se sont ajoutés 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le développement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplémentaires a été en outre créé pour faciliter les actions pédagogiques en faveur des élèves en difficulté. Au total, ces moyens représentent, pour l'enseignement du second degré, un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplémentaires par année, soit quelque 5 870 équivalents-emplois nouveaux pour une augmentation de plus de 35 000 élèves. L'administration centrale a procédé à une répartition qui vise à rééquilibrer progressivement les disparités de moyens constatées entre les académies sur l'année 1988-1989, tout en tenant compte des flux d'élèves prévus dans chaque académie à la rentrée 1989. Les 5 000 heures autorisées en faveur des élèves en difficulté et les 300 emplois consacrés au développement des filières scientifiques ont fait l'objet de répartitions spécifiques. Le calcul de la dotation de l'académie de Nantes, fixée à 343 équivalents-emplois au titre de la répartition globalisée, a été effectué en fonction des besoins prévisibles engendrés par l'évolution des effectifs à la rentrée 1989 (3149 élèves supplémentaires attendus dans le second degré), évalués à 282 équivalents-emplois ; de sa situation relativement déficitaire d'après le bilan interacadémique établi à la

rentrée 1988. A ce titre, la dotation précitée a été augmentée de 61 équivalents-emplois, dans le cadre d'une redistribution nationale, les académies excédentaires ayant subi une diminution de leur dotation en faveur des académies les moins bien dotées en vue d'établir progressivement l'équité entre les académies. Le même souci a guidé la répartition des emplois réservés aux filières scientifiques puisque l'academie de Nantes reçoit une des plus fortes dotations (26 emplois). Enfin, en ce qui concerne les problèmes de faible taux de scolarisation, il convient de préciser que les objectifs académiques de scolarisation sont traduits dans les prévisions d'effectifs qui servent à déterminer les dotations de chaque académie.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert ?lisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5061

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3142